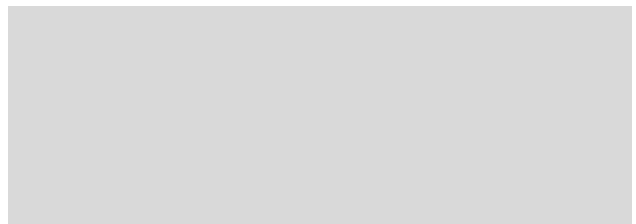


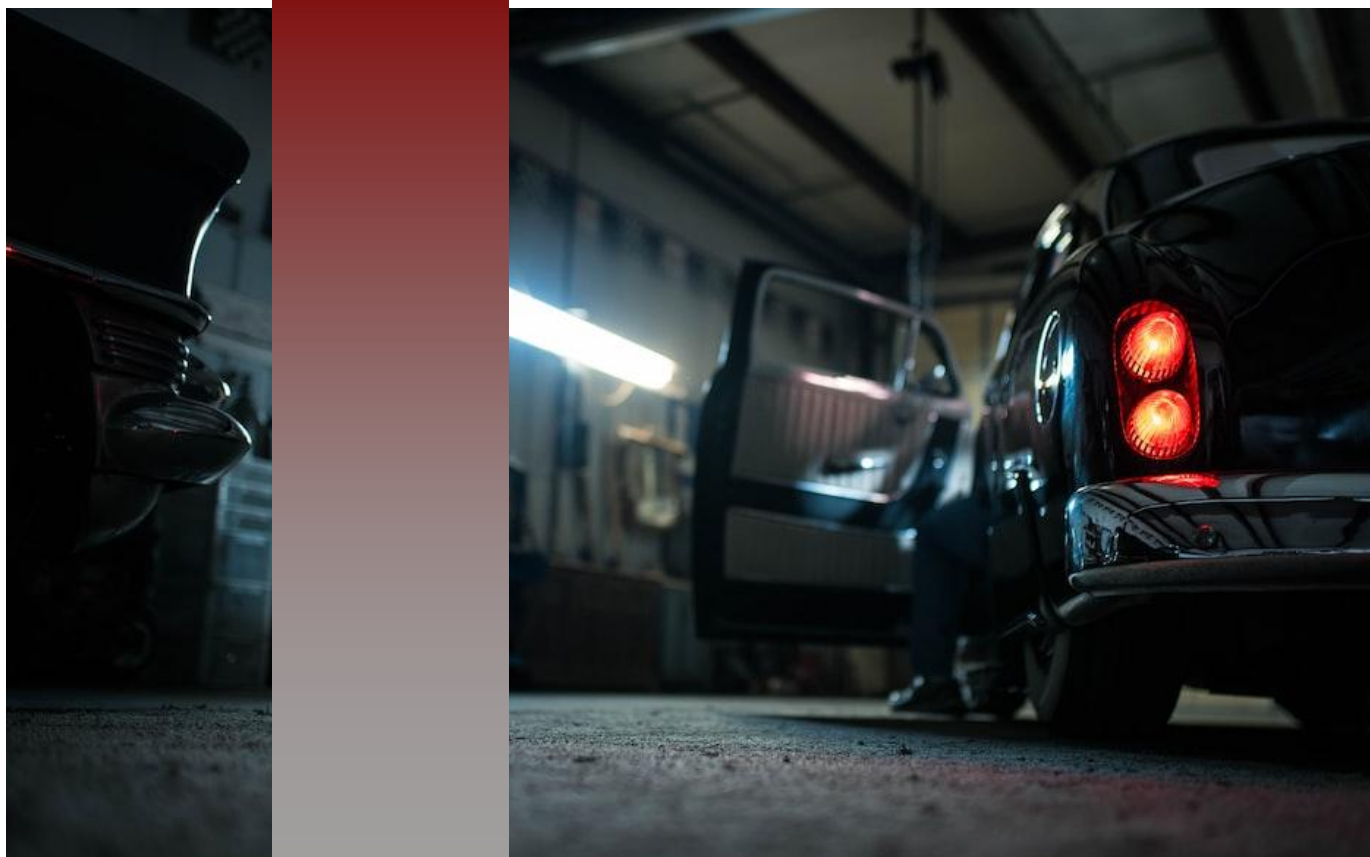


Rapport d'activité 2025

CPIG

Préparé par Vanessa KASSE





Objectifs et Missions

Le Conseil Professionnel de l'Industrie des Garages (ci-après CPIG) a pour but de garantir l'application de la convention collective de travail (CCT) dans le secteur des garages à Genève.

Il prend toutes les mesures à cet effet, en particulier :

- Il vérifie l'application de la CCT par les garages ;
- Il encaisse la contribution professionnelle et gère le fonds paritaire ;
- Il prononce des peines conventionnelles en cas d'infractions à la CCT ;
- Il encourage la relève et contribue au financement de la formation professionnelle.

Pour rappel, par Arrêté du Conseil d'Etat, la CCT pour les travailleurs de l'industrie des garages du canton de Genève est de force obligatoire pour tous les garages actifs dans le canton de Genève.

Le CPIG est composé d'un nombre égal de membres appartenant aux organisations d'employeurs et de travailleurs ayant signé la CCT, soit :

- UPSA Section Genève
- UNIA

Son comité se réunit en général une fois par mois.



INTRODUCTION

Ce rapport a pour objectif de présenter et de documenter les diverses activités entreprises par le Conseil Professionnel de l'Industrie des Garages du canton de Genève (CPIG) tout au long de l'année 2025. Il met en lumière les initiatives clés, les projets réalisés, ainsi que les défis rencontrés et les solutions apportées par le CPIG pour soutenir et développer l'industrie des garages dans la région.

Table des matières

04	Composition du Comité
05	Activités et réalisations
06	Convention collective - CCT
07	Services aux Membres UPSA et aux autres garages
08	Communications du CPIG
09	Contributions professionnelles
10	Perspectives 2026

Composition du Comité

DELEGATION PATRONALE UPSA :

M. Daniel FENIELLO, Président et Président de l'APVO
M. Urs BURGER, membre et Président UPSA section Genève
M. Gianluca BOVE, membre (jusqu'au 31 décembre 2025)
M. Mickaël TABOURIN, membre
M. Milos BLAGOJEVIC, Secrétaire patronal (jusqu'au 31 août 2025)
Mme Inès KREUZER, Secrétaire patronale (dès le 1^{er} septembre 2025)

DELEGATION SYNDICALE :

M. Philippe ROMANO (UNIA), Vice-Président
M. Joan GESTI (UNIA), Secrétaire syndical
M. José SEBASTIAO (UNIA), Secrétaire syndical
M. Christian STADLMAYER (UNIA), membre

SECRETARIAT :

Mme Giovanna LEMBO, Secrétaire paritaire
Mme Valérie FUCHS, Contrôles CCT
Mme Vanessa KASSE, Gestionnaire – contributions professionnelles

ASSOCIATIONS CONSTITUANT LE CPIG :



DESCRIPTION

En tant qu'organisation faitière des garagistes suisses, l'UPSA Suisse s'engage pour ses membres et les soutient dans leur travail exigeant. Dans ce rôle, elle influence les conditions-cadres et propose des prestations concrètes pour le quotidien. Les trois compétences et tâches principales de l'UPSA sont la formation et la formation continue, la représentation classique de la branche et des prestations adaptées au marché.



DESCRIPTION

Unia représente les intérêts de tous les salarié-e-s du secteur privé. Il conseille ses membres et leur offre une protection juridique ainsi que d'autres prestations. Il compte plus de 180'000 membres. Unia gère aussi la plus grande caisse de chômage de Suisse.

Unia organise les salarié-e-s des secteurs de l'industrie, des arts et métiers, de la construction et des services privés. En 2025 Unia aura vingt ans.

Activités et réalisations

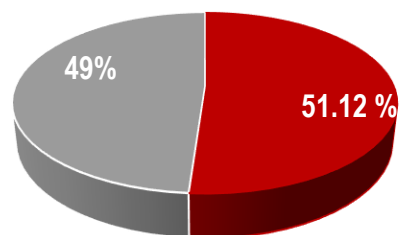
366 Entreprises (garages)

Entreprises soumises à la CCT :

Entreprises Signataires/Membres avec personnel 114

Entreprises Non-signataires avec personnel 109

Total des entreprises soumises sur
le canton de Genève 223



Réunions du CPIG tenues en 2025 :

7

Séances plénières



1

Assemblée générale



1

Séance négociation



Nombre de garages contrôlés en 2025 :

80

Contrôles CCT



Convention collective de travail pour l'industrie des garages à Genève



Une Convention collective de travail (CCT) est un instrument de régulation du marché du travail, négocié par les partenaires sociaux actifs dans un secteur professionnel.

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et remplace celle de 2019, la Convention collective de l'Industrie des Garages de Genève (ci-après CCT) a été déclarée de force obligatoire sur tout le territoire du canton de Genève à compter du 1^{er} avril 2023, par arrêté d'extension du Conseil d'Etat du 1^{er} février 2023, valable jusqu'au 31.12.2026.

Cela signifie que tous les garages ayant leur siège dans le canton de Genève sont obligatoirement soumis à la CCT.

Toutes les informations et le formulaire d'adhésion sont disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://cpig.ch/?p=Convention-Collective-de-Travail-CCT>.

Les salaires négociés par les partenaires sociaux pour 2025 ont fait l'objet d'une procédure d'extension et ont obtenu la force dérogatoire dès le 1^{er} avril 2025.

Services aux membres UPSA et aux autres garages

- **Attestations pour l'accès aux mandats publics sur le territoire du canton de Genève**, en complément des garanties exigibles en matière d'assurances sociales, du versement régulier des cotisations afférentes, conformément aux dispositions conventionnelles et légales.

Demandes d'attestations pour les marchés publics :
Les garages de Genève peuvent adresser leurs demandes d'attestation auprès du secrétariat du CPIG par e-mail à l'adresse info@cpiq.ch

Comment devenir signataire de la CCT ?

Tout garage non-signataire a la possibilité d'adhérer individuellement à la CCT, en remplissant la déclaration d'adhésion disponible sur le site internet : <https://www.cpiq.ch/?p=Circulaires-et-documents>

- **Renseignements** sur l'application et l'interprétation de la CCT.
- **Soutien à la Formation professionnelle**
Dans le but de favoriser l'acquisition et le développement des connaissances des travailleurs. Toutes les informations nécessaires sont disponibles sur le site CPIG : <https://www.cpiq.ch/?p=Convention-Collective-de-Travail-CCT>



Communications du CPIG

Année 2025

Salaires 2025 :

Dès le 1^{er} janvier 2025, conformément aux articles 7 et 9 de la CCT, le Conseil Professionnel de l'Industrie des Garages a décidé de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie et d'adapter les salaires minima en vigueur en les augmentant de CHF 24.- dès le 1^{er} janvier 2025. Ces derniers ont été étendus dès avril 2025.

Accord UPSA Genève et Carrosserie Suisse Genève : Les grilles des salaires 2025 pour la branche suisse de la carrosserie ont été étendues (déclarées de force obligatoire DFO) au 1^{er} juin 2025. Elles prévoient une augmentation de CHF 50.- par mois des salaires minima.

Les garages mixtes (garage /carrosserie) doivent continuer à appliquer la grille des salaires minima 2025 de la CCT des garages pour le personnel mécanicien et respecter la grille des salaires minima 2025 de la branche de la carrosserie pour le personnel de carrosserie, en respectant les augmentations citées ci-dessus.

Chaque année le CPIG verse un montant à l'UOG pour soutenir la formation.

Année 2026

Salaires 2026

Conformément à l'article 9 de la CCT, le Conseil Professionnel de l'Industrie des Garages a décidé de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie et d'adapter les salaires minima en vigueur en les augmentant de 0.2 % dès le 1^{er} janvier 2026.

Contributions Professionnelles



Conformément à l'art. 21 de la CCT, le CPIG est l'organe compétent pour percevoir la **contribution professionnelle** liée aux frais d'exécution.

Contribution des travailleurs :

Le montant des contributions des travailleurs est fixé à 0,20 % du salaire brut mensuel et est prélevé directement sur le salaire. Ces contributions sont réparties à raison de 0,15 % pour les frais d'exécution (3/4) et de 0,05 % pour les frais de formation (1/4).

Contribution des employeurs :

Le montant des contributions des employeurs est fixé à 0,14 % de la masse salariale totale des salaires bruts mensuels du personnel soumis à la CCT. Ces contributions sont réparties à raison de 0,105 % pour les frais d'exécution (3/4) et de 0,035 % pour les frais de formation (1/4).

Toutes les informations nécessaires sont disponibles sur le site CPIG :
<https://www.cpig.ch/?p=Convention-Collective-de-Travail-CCT>

Perspectives 2026



- Extension de la nouvelle grille des salaires CCT 2026
- Négociations pour la nouvelle CCT 2027- 2029
- Augmentation des membres auprès des associations signataires ;
- Augmentation des signataires individuels CCT ;
- Communications électroniques pour toutes nouvelles informations

Enfin nous tenons à rappeler que le CPIG est à votre disposition, pour vous aider, répondre à vos questions, mais également relayer vos éventuelles idées et propositions.

Contact Secrétariat :



CPIG

98, rue de Saint-Jean – Case Postale – 1211 Genève 3

Tél : +41 58 715 38 20

info@cpig.ch

www.cpig.ch